

La santé mentale des enfants et la justice adaptée aux enfants

Rapport du séminaire



**Commission des questions sociales,
de la santé et du développement durable**

Sous-commission sur les enfants

La santé mentale des enfants et la justice adaptée aux enfants

Rapport du séminaire

Organisé par le Parlement britannique à Portcullis House,
Chambre des Communes, Londres
Lundi 6 et mardi 7 novembre 2017
en coopération avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Edition anglaise :
*Children's Mental Health and
Child-Friendly Justice*

Toute demande de reproduction ou
de traduction de tout ou d'une partie
de ce document doit être adressée à la
Direction de la communication (F-67075
Strasbourg ou publishing@coe.int).

Couverture et mise en page : Service
de la production des documents et des
publications (SPDP), Conseil de l'Europe

Cette publication n'a pas fait l'objet d'une
relecture typographique et grammaticale
de l'Unité éditoriale du SPDP

©Conseil de l'Europe, avril 2018

Imprimé dans les ateliers du
Conseil de l'Europe

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE DU SÉMINAIRE	5
L'OBJET DU SÉMINAIRE	5
PARTICIPANTS	6
DÉROULEMENT ET RÉSULTAT GLOBAL DU SÉMINAIRE	6
COMMENTAIRES LIMINAIRES	6
COMMUNICATIONS DES EXPERTS	7
La santé mentale des enfants	7
La justice adaptée aux enfants	8
ETAPES ET RÉSULTATS DES DISCUSSIONS	8
La santé mentale des enfants	9
La justice adaptée aux enfants	12
CLÔTURE DU SÉMINAIRE	15
Conclusions	15
ANNEXE I : LISTE FINALE DE PARTICIPANTS	17
ANNEXE II : PROGRAMME DU SÉMINAIRE	22

CONTEXTE DU SÉMINAIRE

Ces dernières années, des organisations européennes et internationales, dont le Conseil de l'Europe, ont fait part de leurs inquiétudes concernant le traitement des troubles mentaux chez l'enfant¹ et se sont interrogées sur le caractère adapté des procédures judiciaires impliquant des enfants à titre de délinquants, de victimes ou de témoins. Certains gouvernements et ONG ont émis le souhait d'améliorer la situation dans les deux cas de figure. Malgré la détermination du personnel et une prise de conscience nationale et internationale des difficultés en la matière, les services de psychiatrie infantile comme les services de justice pour enfants sont régulièrement jugés inadéquats et ne sont pas toujours conçus et gérés dans l'intérêt supérieur de tous les enfants.

La sous-commission sur les enfants de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et le Parlement britannique ont de concert organisé le séminaire de Londres dans le but de résoudre ces problèmes. Lady Doreen Massey, membre de longue date du groupe parlementaire tous partis sur les enfants, est à l'initiative de cet événement dont le Parlement britannique est le principal organisateur et hôte.

L'OBJET DU SÉMINAIRE

Le séminaire avait pour **but premier** d'examiner dans certains pays européens l'accessibilité et l'efficacité des services de santé mentale infantile et d'une justice adaptée aux enfants et d'étudier les moyens d'améliorer les politiques en la matière, concernant notamment leurs incidences sur les enfants.

A cette fin, les objectifs spécifiques et les étapes suivies étaient les suivants :

- ▶ les contributions d'experts - y compris de jeunes avec une expérience ou des connaissances approfondies - sur les deux sujets principaux ;
- ▶ un travail intensif en petits groupes pour étudier les questions soulevées par les experts et débattre d'expériences vécues ;
- ▶ l'étude de stratégies visant à renforcer les droits et le bien-être de l'enfant en lien avec les principaux thèmes du séminaire ;
- ▶ l'élaboration de plans d'action concernant la mise en œuvre de stratégies dans des pays européens sélectionnés.

1. Selon la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, est définie comme un enfant toute personne âgée de moins de 18 ans.

PARTICIPANTS

L'événement a réuni autour de deux thématiques, à savoir **la santé mentale des enfants** et **la justice adaptée aux enfants**, un large éventail de participants (législateurs, universitaires, praticiens et jeunes gens) comprenant :

- ▶ des membres de la sous-commission sur les enfants de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) ;
- ▶ des représentants d'organisations nationales et internationales spécialisées dans la protection de l'enfance et les droits de l'enfant ;
- ▶ de jeunes ambassadeurs membres de panels de jeunes d'ONG au Royaume-Uni, ainsi qu'un membre du Conseil consultatif du Conseil de l'Europe pour la jeunesse ;
- ▶ des praticiens et des universitaires des domaines concernés.

La liste complète des participants se trouve à l'Annexe I.

DÉROULEMENT ET RÉSULTAT GLOBAL DU SÉMINAIRE

Présidé par Mme Stella Kyriakides, présidente de l'Assemblée parlementaire, avec comme modérateur, Lady Doreen Massey, présidente de la sous-commission sur les enfants de l'APCE, le séminaire a débuté par une séance d'ouverture avec de hauts représentants du Parlement et du Gouvernement britanniques et de l'Assemblée parlementaire, suivie d'une alternance de séances plénières et de groupes de travail. Les conclusions sur chacun des grands thèmes ont ensuite été présentées aux alentours de midi, le second jour. Tous les participants ont activement contribué à cette rencontre et les deux journées ont été marquées par d'intenses discussions entre intervenants d'horizons variés, dont des professionnels et des jeunes qui ont fait part avec beaucoup de courage de leur situation et de leur expérience personnelles.

Le programme détaillé du séminaire figure à l'annexe II.

COMMENTAIRES LIMINAIRES

- ▶ Le séminaire a été ouvert par **le Rt Hon John Bercow**, président de la Chambre des Communes, qui a rappelé à quel point il était important de protéger les droits des enfants et d'associer ces derniers à tout processus décisionnel touchant à leurs intérêts. Il a également souligné que les responsables politiques devaient impérativement écouter ce que les enfants ont à dire.
- ▶ **Sir Roger Gale**, chef de la délégation britannique auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, a, au nom de la délégation britannique, souhaité la bienvenue aux participants à la Chambre des Communes.

- ▶ **Mme Stella Kyriakides**, présidente du séminaire et présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, a remercié les représentants britanniques pour leur accueil et leur hospitalité. Elle a encouragé les participants au séminaire à dialoguer dans un esprit d'ouverture, de respect et de transparence et s'est félicitée que l'accent soit mis sur les droits des enfants et la participation des jeunes.
- ▶ **Lady Doreen Massey**, modératrice du séminaire et présidente de la sous-commission sur les enfants de l'Assemblée parlementaire, a présenté le programme proposé pour le séminaire et suggéré des règles de base telles que l'interdiction des matériels électroniques, dans le but de favoriser l'attention et la communication interpersonnelles. Ces règles ont été acceptées par tous.
- ▶ **Mme Jackie Doyle-Price**, MP, sous-secrétaire d'État parlementaire pour la Santé, a donné des exemples de bonnes pratiques récentes ayant cours au Royaume-Uni et souligné l'importance de l'empathie à l'égard des jeunes.

COMMUNICATIONS DES EXPERTS

Des discours ont été prononcés sur les deux principaux thèmes par deux « paires » d'experts, composée chacune d'un universitaire spécialisé dans ces domaines, ainsi que d'un jeune livrant son expérience personnelle :

La santé mentale des enfants

Professeur John Coleman, président de l'Association pour la santé des jeunes (*Association for Young People's Health*) :

- ▶ Ces derniers temps, la fréquence de certains troubles mentaux chez les jeunes a augmenté (par exemple, l'automutilation). Il faut toutefois prendre en compte une volonté nouvelle des personnes concernées de s'exprimer sur des questions sensibles.
- ▶ Beaucoup d'enfants en âge d'être scolarisés sont en proie à des problèmes d'ordre mental et les programmes scolaires pourraient leur fournir une aide grâce à des débats (organisés par exemple dans le cadre des cours d'éducation sociale) pouvant servir de base à des programmes de prévention.
- ▶ Dans les hôpitaux, le manque de services spécialisés met les centres d'urgence à rude épreuve.
- ▶ De nombreuses familles ont elles aussi du mal à répondre aux besoins de leurs enfants souffrant de troubles mentaux.
- ▶ La formation de défenseurs des intérêts de la jeunesse ayant eux-mêmes traversé des épreuves peut être un moyen d'aider les jeunes.

- ▶ Le rôle que pourraient jouer les médias et les interventions ciblées en cas de troubles mentaux pourrait être exploré de façon plus approfondie.

Maryam Bi, représentante du panel des jeunes Young Minds :

- ▶ La santé mentale a plusieurs facettes – sociales, culturelles et religieuses. Par exemple, certaines cultures n'ont pas de terme pour « dépression ».
- ▶ Il faut veiller à adapter l'aide apportée aux jeunes, que ce soit en termes de genre ou d'origine culturelle et sociale, afin d'encourager le dialogue.

La justice adaptée aux enfants

Dr Tim Bateman, Université du Bedfordshire :

- ▶ Les dépenses consacrées aux services de jeunesse de tous types ont été réduites ces dernières années.
- ▶ Le système actuel de justice des mineurs n'encourage pas la participation des enfants.
- ▶ Certaines catégories de jeunes nécessitent une attention et un soutien particuliers au sein des systèmes judiciaires. Au Royaume-Uni, par exemple, les membres de minorités ethniques impliqués dans des procédures judiciaires sont surreprésentés.

Kelly Hitchcock, représentante du panel des jeunes de l'Université du Bedfordshire:

- ▶ Il arrive que les enfants victimes d'abus sexuels ne soient pas crus ou soient peu soutenus, traités de manière inadaptée ou inquisitrice par la police ou encore avilis et ostracisés par le système.
- ▶ Il arrive que les hommes ayant agressé des enfants ne soient pas condamnés.
- ▶ Il arrive que les enfants victimes ne soient pas informés du déroulement des procédures.

ETAPES ET RÉSULTATS DES DISCUSSIONS

Le groupe a choisi de se scinder (en fonction des profils professionnels et des intérêts personnels) en quatre petits groupes, dont deux travaillant sur le thème de **la santé mentale des enfants**, et les deux autres sur **la justice adaptée aux enfants**.

Les **modérateurs** étaient :

Groupes 1 et 2 (santé mentale des enfants): Jane Salvage/Hazel Slavin

Groupes 3 et 4 (justice adaptée aux enfants): Michael et Aaron Hamilton/Jenny Pearce

Les groupes ont consacré du temps aux introductions et à la fixation de l'ordre du jour avant de passer à la discussion :

- ▶ Qu'est-ce qui fonctionne bien ?
- ▶ Qu'est-ce qui ne fonctionne pas bien ?
- ▶ En quoi consisteraient les changements ?
- ▶ Propositions d'actions

Ces discussions ont été rapportées au groupe plénier principal. Les idées ont été présentées sur des tableaux à feuilles par des membres des groupes concernés. Voici ce qu'il en est ressorti :

La santé mentale des enfants

Qu'est-ce qui fonctionne bien ?

- ▶ Les bonnes pratiques adoptées au Royaume-Uni, telles que « l'article 12 » ou le « buddy programme » (dans certaines régions du pays), font participer les enfants.
- ▶ Les services et permanences téléphoniques sont disponibles et gratuits au point d'utilisation (au Royaume-Uni).
- ▶ Un certain nombre de professionnels sont très intéressés par la cause des enfants et très impliqués en vue d'améliorer leur sort.
- ▶ Le Royaume-Uni encourage le dialogue et la prise en considération de la question de la santé mentale des enfants. Il y a consensus en la matière, mais davantage de données sont nécessaires. La sensibilisation du grand public à la santé mentale s'accroît.
- ▶ Les Pays-Bas ont adopté en ce domaine une approche systémique, par ex. via les écoles. Dans de nombreux pays, les services pratiquent entre eux une approche intégrée.
- ▶ Aux Pays-Bas, une personne (désignée par le juge) défend le jeune tout au long du processus (au Royaume-Uni, il peut être difficile de trouver une personne de confiance).
- ▶ Les politiques sont souvent bien conçues, mais mal appliquées. Le désir de changement est bel et bien là.

Ce que les jeunes ont à dire...

Catherine Hogan, 17 ans, Barnardo's

« Nous avons moins de 18 ans, et le système est responsable de nous, et non l'inverse. C'est le manque de reconnaissance des symptômes et des signes des troubles mentaux, ainsi que de l'opprobre qui leur est attaché, qui empêchent les jeunes de se faire aider très tôt ».

Qu'est-ce qui ne fonctionne pas bien ?

- ▶ Souffrir de troubles mentaux suscite certains préjugés, notamment vis-à-vis des garçons (lesquels font moins appel aux services et présentent par voie de conséquence un taux de suicides plus élevé). « Cataloguer » les enfants ayant des problèmes de santé mentale peut conduire à des prophéties auto-réalisatrices.
- ▶ Les problèmes liés au consentement ou à l'absence de consensus quant au traitement (manque de communication avec l'enfant, traitement ni centré sur l'enfant, ni participatif). Dans certains contextes, privation de liberté et de dignité.
- ▶ Problème d'accès et listes d'attente. Le nombre de conseillers pour les élèves dans les écoles n'est pas suffisant; dans certaines écoles, on déplore un manque d'accompagnement. Les enseignants (et les parents) sont obnubilés par les résultats scolaires et passent à côté de signes avant-coureurs (comme par ex. des troubles alimentaires).
- ▶ Les enfants appartenant à des groupes vulnérables comme les LGBTI² rencontrent des difficultés particulières qui peuvent mener à des problèmes de santé mentale. Manque de sensibilité vis-à-vis des groupes vulnérables/des différences culturelles.
- ▶ Les parents et/ou la fratrie des enfants souffrant de troubles mentaux ne sont pas assez soutenus, y compris psychologiquement et financièrement.
- ▶ Manque d'uniformité dû à la situation géographique/aux fonds disponibles/aux conditions requises. Un équilibre entre standardisation et services de qualité doit être trouvé.
- ▶ Manque de coordination entre les professionnels, les établissements scolaires, les travailleurs sociaux et les parents/les soignants.
- ▶ La responsabilité et l'obligation de rendre des comptes dans le cadre de la privatisation des services suscitent des interrogations.
- ▶ Les médias sociaux (qu'ils soient source de bien ou de mal) ne sont pas suffisamment bien compris ou mis à profit, mais comme ils sont là pour durer,

2. LGBTI est le sigle correspondant à ces termes : lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes.

tous les acteurs doivent, en conséquence, les prendre en considération. Ils peuvent être source de problèmes mais peuvent également être une solution.

- ▶ Il y a peu d'actions de prévention et d'informations « positives » disponibles en matière de santé mentale (comme une campagne « cinq fruits et légumes par jour » ... Que peut-on faire pour « préserver sa santé », aussi bien mentale que physique ?)
- ▶ Peu de prise de conscience que des troubles mentaux peuvent déjà se développer dans la classe d'âge des 0 à 5 ans.

En quoi consisteraient les changements ?

- ▶ À mettre l'accent sur la prévention primaire et le diagnostic précoce, y compris concernant des problèmes d'addiction et liés à la pauvreté.
- ▶ À parvenir à combiner une approche multidisciplinaire et un point de contact unique pour les enfants souffrant de problèmes mentaux et leurs parents/soignants. À une meilleure intégration des services.
- ▶ À tenir compte des différents besoins dans différents pays (dépistage/accès/qualité du traitement).
- ▶ À garantir un accès rapide aux soins pour les personnes ayant besoin d'aide.
- ▶ À développer les analyses comparatives entre les services de santé mentale, comme cela se pratique au sein des services de santé physique.
- ▶ À améliorer les soins de transition entre l'enfance et l'âge adulte.

Propositions d'actions

- ▶ Renforcer les connaissances en matière de santé mentale auprès du grand public, les personnes atteintes et leurs accompagnants. Améliorer l'éducation à la santé mentale pour tous. Organiser des campagnes de sensibilisation tout au long de l'année, également pour mettre fin au discrédit lié aux maladies mentales.
- ▶ Allouer davantage de fonds pour former suffisamment d'aidants bénévoles professionnels, mais aussi non-professionnels, pour les enfants.
- ▶ Se centrer sur les écoles : adopter une approche scolaire « globale » dès le plus jeune âge, avec des groupes de pairs, des mentors et une meilleure transition entre école primaire, école secondaire et université. Enseigner « les compétences de la vie courante » à l'école. Assurer l'accès à des infirmières scolaires et à des psychologues scolaires expérimentés.
- ▶ Sensibiliser les professionnels qui sont en contact avec les enfants, en particulier les professeurs, sur comment détecter un problème de santé mentale et comment le prendre en charge.
- ▶ S'assurer que les enfants et les jeunes soient écoutés et que leurs avis soient pris en compte par les professionnels ; pour garantir cela, ajouter un volet sur

la participation de l'enfant et une formation aux droits de l'enfant au cursus des professionnels qui sont en contact avec les enfants.

- ▶ Mettre en place un système spécifique de « cogestion » en vue de garantir la participation des jeunes à l'élaboration d'une législation sur la santé mentale et de stratégies basées sur le modèle du « dialogue structuré sur la jeunesse » associant des ministres, des parlementaires et des jeunes ; à long terme, créer et gérer des forums constructifs où la voix des enfants et des jeunes sera entendue et pourra contribuer au changement.
- ▶ Au niveau de la prestation des services, offrir des soins interdisciplinaires avec un seul interlocuteur.
- ▶ Au niveau du Conseil de l'Europe, le Comité européen pour la prévention de la torture (CPT) devrait être encouragé à s'intéresser de plus près aux centres de santé mentale pour enfants.

Ce que les jeunes ont à dire...

Rebekah Nisbet, 19 ans, Barnardo's

« Ça a été très enthousiasmant de prendre part au séminaire ; mon expérience personnelle fait que je me passionne pour l'amélioration des services de santé mentale et ce séminaire aidera à mettre nos idées en œuvre. Espérons que notre dur labeur portera ses fruits ».

La justice adaptée aux enfants

Qu'est-ce qui fonctionne bien ?

- ▶ Un personnel passionné et engagé : un travail basé sur la relation.
- ▶ Modèle de la Maison des enfants en Islande, destiné aux enfants victimes d'abus/d'exploitation sexuels (« interlocuteur unique »).
- ▶ Autriche : formation de haut niveau pour le personnel judiciaire.
- ▶ En France, le système des tribunaux de la famille fait appel à de nombreux intervenants qui coopèrent entre eux.
- ▶ L'emploi accru (dans les pays nordiques et en Autriche) de techniques d'entretien, de liaisons vidéo et de déclarations écrites adaptées aux enfants.
- ▶ L'intervention dans l'environnement de l'enfant et dans celui de sa famille.

Qu'est-ce qui ne fonctionne pas bien ?

- ▶ Certains enfants sont « lâchés » par le système actuel de justice des mineurs, en particulier (mais pas uniquement) les enfants

réfugiés ou « disparus » (influence du racisme ou des stéréotypes, etc.?).

- ▶ Les enfants ont du mal à avoir accès à la justice. Ils ne sont pas systématiquement avertis du droit des témoins vulnérables à des mesures de protection.
- ▶ C'est un système conçu pour les adultes qui s'applique aux enfants. On constate au Royaume-Uni des problèmes liés à l'âge de la majorité pénale minimum (qui est de 10 ans en Angleterre, au Pays de Galles et en Irlande du Nord et de 12 ans en Ecosse).
- ▶ Les cadres de la police reçoivent une formation dont les résultats ne se répercutent malheureusement pas jusqu'à la « ligne de front ».
- ▶ L'absence de responsabilité judiciaire concernant la prise en compte de l'avis, des droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant.
- ▶ Un système qui punit plutôt qu'il ne réinsère et qui porte atteinte aux principes du bien-être et des droits de l'enfant.
- ▶ La méconnaissance des droits de l'enfant et de la manière de les exercer ; les enfants sont traités comme des objets et non comme des sujets.

Ce que les jeunes ont à dire ...

Burphy Zumu, 22 ans, directeur de ClearView Research Ltd

« Je considère ce séminaire comme un premier grand pas en avant qui permettra d'explorer en détail le sujet d'une justice adaptée aux enfants. En rassemblant des personnes de diverses nations et organisations, aux expériences variées, pour qu'elles développent des idées pouvant être critiquées ouvertement pour élaborer des propositions d'actions concrètes, ce séminaire a été très fructueux.

Le séminaire a été très instructif et stimulant. Je crois que la prochaine étape consistera à présenter dans le cadre d'un séminaire toutes ces informations aux acteurs du système judiciaire, c'est-à-dire aux avocats, aux avoués, aux juges, aux policiers, etc.

Je dis cela parce que dans son état actuel, le système judiciaire a une culture très accusatoire et non adaptée aux enfants. L'évolution de cette culture aidera à changer les comportements, ce qui résultera en un système mieux adapté aux enfants ».

En quoi consisteraient les changements ?

- ▶ En un changement systémique donnant aussi la parole aux enfants et aux jeunes (amélioration de la communication) et en la possibilité pour les enfants d'être de véritables acteurs (droits de l'enfant/cadre favorable à la communication). En une évolution culturelle et des processus législatifs allant de pair.
- ▶ En une vision holistique, bienveillante et empathique des enfants et en l'instauration d'un système axé sur les besoins des enfants (« système pastoral »).
- ▶ À tenir compte du fait qu'un enfant peut être le témoin de maltraitances/de violences, etc. infligées à un autre enfant, aussi bien que la victime ou l'auteur d'une infraction, ou tout à la fois.
- ▶ À instaurer un système fondé sur les concepts de justice ET d'équité, centré sur les victimes, équitable, légitime, crédible et digne de confiance, source de paix et d'ordre.
- ▶ A empêcher une nouvelle victimisation des enfants victimes/témoins grâce à des enquêteurs qualifiés, sur le modèle de « l'interlocuteur unique » appliqué en Islande, en lançant une procédure dès le début de l'entretien afin d'éviter les retards.
- ▶ En un système qui situe l'enfant dans son contexte et lui permet de sortir de la délinquance (nécessité d'une compréhension du développement de l'enfant et d'une formation en la matière).

Propositions d'actions

- ▶ Amélioration de la législation : meilleure prévention et politique d'intervention précoce en dehors du système officiel de justice des mineurs ; accès à un service d'assistance (disposant de ressources suffisantes) ; renforcement de l'aide aux familles.
- ▶ Relèvement de l'âge de la responsabilité pénale (à 16 ans ?). Suppression des peines privatives de liberté pour les enfants et de la détention pour les enfants migrants ou réfugiés. Déjudiciarisation des enfants qui bénéficieront de programmes de collaboration interinstitutionnelle assortis d'une thérapie pluridisciplinaire. Création de relations plus stables avec les services d'accompagnement par l'intermédiaire de jeunes avocats. La justice des mineurs doit être davantage axée sur la prévention et sur l'optimisation des chances des jeunes après qu'ils aient purgé une peine.
- ▶ Formation appropriée des professionnels, par exemple, des policiers (premier point de contact) par des personnes ayant été « des deux côtés de la barrière » et comprenant les effets de la justice des mineurs, par exemple, pour éviter une nouvelle victimisation ou la discrimination culturelle et pour améliorer la communication avec les jeunes.
- ▶ Reproduire le modèle de la Maison des enfants, pas uniquement pour les enfants victimes, mais aussi pour les enfants témoins et délinquants, dans le but de mieux

intégrer les questions de justice et le bien-être des enfants et d'amener toutes les parties prenantes à collaborer de façon constructive en faveur de l'enfant (au lieu de travailler les unes contre les autres).

Ce que les jeunes ont à dire ...

Ebinehita Iyere, 24 ans, Peer Power

« Leur expérience fait des jeunes des experts et leurs récits devraient être entendus. La santé et le bien-être au sein du système judiciaire doivent être en tête des priorités pour permettre l'avènement d'une société plus forte ».

CLÔTURE DU SÉMINAIRE

Le séminaire s'est achevé par un « tour de table » durant lequel tous les participants ont été invités à exprimer en une phrase ce qu'ils ont retiré de cet événement. Ils sont unanimement convenus que les deux principaux thèmes étaient importants pour le bien-être des enfants et qu'ils devaient demeurer en bonne place parmi les priorités politiques. Il a été largement admis que la participation des jeunes à cet événement avait constitué une véritable valeur ajoutée, que la formule méritait d'être reprise lors de futures activités ayant pour but l'élaboration des politiques et que les jeunes étaient des « experts par expérience ».

Conclusions

- ▶ Ce séminaire peut être considéré comme étant un succès dans la mesure où il a réuni un groupe varié de participants pour discuter de sujets importants relatifs aux enfants ; en particulier, la présence d'un grand nombre de jeunes a largement contribué à la qualité des discussions et des résultats, à l'issue de ce séminaire.
- ▶ Les participants ont identifié les principes généraux suivants à appliquer lors de la préparation d'une action en faveur des enfants (jusqu'à 18 ans) en matière de santé mentale et de procédures judiciaires :
 - Les jeunes devraient être consultés à tous les stades de l'élaboration d'une politique ainsi que de sa mise en pratique.
 - Il faut tenir compte des diversités culturelles, ethniques, de genre et d'aptitudes.
 - Les politiques doivent être mises en œuvre et les actions doivent faire l'objet d'un suivi.
 - Une intervention à un stade précoce est très importante.

- ▶ Les deux sujets qui ont été discutés lors du séminaire de Londres, à savoir la santé mentale des enfants et une justice adaptée aux enfants, devraient figurer en bonne place dans les agendas politiques au cours des années à venir et les actions devraient être menées selon les recommandations émises dans ce rapport pour :
 - renforcer la législation et les politiques ;
 - sensibiliser sur la situation spécifique et vulnérable d'un enfant ;
 - prévoir la participation des enfants en vue de bénéficier de leur expérience propre ;
 - développer les compétences des professionnels et des institutions ;
 - et accroître les ressources des agents publics et privés.

ANNEXE I : LISTE FINALE DE PARTICIPANTS

ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE (APCE)

Présidence de l'APCE

Stella Kyriakides

Présidente de l'Assemblée parlementaire (10/10/2017 – 21/01/2018)

Chambre des Représentants, République de Chypre

Panicos Pourgourides

Secrétaire de la délégation de Chypre auprès de l'APCE

Sous-commission sur les enfants de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Baroness Doreen Massey

Présidente de la sous-commission

House of Lords, Royaume-Uni

Maryvonne Blondin

Sénatrice

Sénat, France

Margareta Budner

Sénatrice

Sénat, Pologne

Jean-Pierre Grin

Député

Conseil National, Suisse

Nina Kasimati

Députée

Parlement hellénique, Grèce

Serhii Kiral

Député

Verkhovna Rada, Ukraine

Martine Mergen

Députée

Chambre des Députés, Luxembourg

Joseph O'Reilly

Député

Seanad Éireann, Irlande

Stefan Schennach

Député

Conseil Fédéral, Autriche

Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Ionuț-Marian Stroe

Président de la commission (12/10/2017 – 22/01/2018)

Député

Camera Deputatilor, Roumanie

Reina de Bruijn-Wezeman

Sénatrice

Sénat, Pays-Bas

ORATEURS

Tim Bateman

Professeur sur le système de justice pour les enfants

Université du Bedfordshire

Maryam Bi

YoungMinds

John Coleman

Président

Association pour la santé des jeunes gens

Kelly Hitchcock

Membre du comité consultatif des jeunes chercheurs du Centre international de l'Université du Bedfordshire, sur l'exploitation, la violence et la traite des enfants

FACILITATEURS

Aaron Hamilton

Responsable opérationnel

One Health Lewisham

Michael Hamilton

Consultant

Share Think and Act

Jenny Pearce

Université du Bedfordshire

Jane Salvage

Experte en politiques des soins infirmiers et de la santé

Hazel Slavin

Spécialiste de la promotion et de la communication sur la santé

EXPERTS SUR LES DROITS DES ENFANTS

Anne-Marie Douglas

Fondatrice et PDG

Peer Power

Anna Edmundson

Conseiller principal des affaires et politiques publiques

Children's Rights Alliance for England

Bragi Gudöbrandsson

Directeur général

Government Agency for Child Protection of Iceland

Poppy Harrison

Chef de la gouvernance stratégique et de protection

Youth Justice Board for England and Wales

Caroline Hounsell

Directrice de développement des partenariats et des produits

Mental Health First Aid (MHFA) England

Regína Jensdóttir

Chef de la Division des droits des enfants

Conseil de l'Europe

Almudena Lara

Chef des affaires politiques et publiques

National Society for the Prevention of Cruelty for Children (NSPCC)

Colette McAuley

Présidente du travail social

Université de Liverpool

Katya Moran

Juriste

Youth Justice Legal Centre

Debbie Moss

National Children's Bureau

Mieke Schuurman

Eurochild

Lynette Shanks

Surrey Police

Neera Sharma

Barnado's

Helen Stalford

Université de Liverpool

Tony Stower

National Society for the Prevention of Cruelty for Children (NSPCC)

Andrea Ugrinoska

Conseil consultatif de la jeunesse du Conseil de l'Europe

Alice Victor

YoungMinds

Samantha Whyte

UNICEF

JEUNES GENS

Victor Azubuiké

Etudiant (Université de Warwick)

Freya Charlton

Barnardo's

Catherine Hogan

Barnardo's

Ebinehita Iyere

Peer Power

Zaynah Mahood

YoungMinds

Macey McMullen

Travailleur auprès des jeunes et des communautés

Rebekah Nisbet

Barnardo's

Carla Paice

Barnardo's

Salma Perveen

Défenseur des jeunes ayant des problèmes de santé mentale

Solomon Rose

Université de Manchester

Anjali Saini

National Children's Bureau

Ceri Short

Barnardo's

Jack Smith

Peer Power

Kirsche Walker

Membre du comité consultatif des jeunes chercheurs du Centre international de l'Université du Bedfordshire, sur l'exploitation, la violence et la traite des enfants

Burphy Zumu

ClearView Research Ltd

SECRETARIAT DE L'APCE**Tanja Kleinsorge**

Assemblée parlementaire, Conseil de l'Europe

Maren Lambrecht

Assemblée parlementaire, Conseil de l'Europe

Jannick Devaux (Rapporteure générale du séminaire)

Assemblée parlementaire, Conseil de l'Europe

Greta Faggiani

Assemblée parlementaire, Conseil de l'Europe

Fatima Nouicer

Assemblée parlementaire, Conseil de l'Europe

SECRETARIAT DE LA DELEGATION DU ROYAUME-UNI**Nick Wright**

Secrétaire de la délégation du Royaume-Uni auprès de l'APCE

Helena Ali

Conseillère principale pour l'organisation de conférences

Jonathan Finlay

Conseiller pour l'organisation de conférences

ANNEXE II : PROGRAMME DU SÉMINAIRE

CALENDRIER ET INTERVENANTS

Lundi 6 novembre

8 h 30	Enregistrement et café
9 h 15	Ouverture du séminaire Le Rt Hon John Bercow, président de la Chambre des Communes
9 h 30	Bienvenue au séminaire Sir Roger Gale, chef de la délégation britannique auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)
9 h 40	Introduction au séminaire Stella Kyriakides, présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)
9 h 50	Discours Jackie Doyle-Price MP, sous-secrétaire d'Etat parlementaire pour la Santé, département de la Santé, Royaume-Uni
10 h 10	Accueil du groupe et pause-café
10 h 45	La santé mentale des enfants <ul style="list-style-type: none">▶ Professeur John Coleman, président de l'association pour la santé des jeunes (<i>Association for Young People's Health</i>)▶ Maryam Bi, Représentante du panel des jeunes « YoungMinds » (<i>YoungMinds Youth Panel</i>)
11 h 15	La justice adaptée aux enfants <ul style="list-style-type: none">▶ Dr Tim Bateman, Université du Bedfordshire▶ Kelly Hitchcock, Représentante du panel des jeunes de l'université du Bedfordshire
	Formation des sous-groupes par les participants : <ul style="list-style-type: none">▶ 2 groupes sur la santé mentale des enfants▶ 2 groupes sur la justice adaptée aux enfants Les jeunes ambassadeurs se répartiront dans les groupes
12 h 00	Introduction et fixation de l'ordre du jour dans chacun des petits groupes

13 h 00	Collation et « prise de contacts en réseau » à Portcullis House
14 h 00	Travail en petits groupes
16 h 30	Séance plénière : Partage des perceptions sur les deux thèmes
17 h 00	Clôture de la première journée

Facultatif: visite des Chambres du Parlement britannique

Mardi 7 novembre

8 h 30	Arrivée et café
9 h 30	Observations liminaires : Présidente et modératrice
10 h 00	Travail en petits groupes : Développement de plans d'action
11 h 15	Brève pause-café
11 h 30	Séance plénière : Partage des plans d'action
12 h 15	Remarques conclusives de la présidente et de la modératrice
12 h 30	Evaluation
13 h 00	Adieux
13 h 15	Collation (<i>facultatif</i>)

Au cours de ces dernières années, différentes organisations européennes et internationales, y compris le Conseil de l'Europe, et leurs Etats membres, ont régulièrement exprimé leurs inquiétudes quant à la façon de gérer les problèmes de santé mentale chez les enfants et aussi quant à l'adéquation aux enfants des procédures judiciaires impliquant des enfants en tant que délinquants juvéniles, victimes ou témoins. En dépit de professionnels dévoués et d'une prise de conscience grandissante tant au niveau national qu'international, les services se rapportant à la santé mentale des enfants et pour une justice adaptée aux enfants laissent encore à désirer et ne sont pas forcément conçus ou mis-en-œuvre dans l'intérêt de tous les enfants.

Le séminaire de Londres a été préparé par le Parlement du Royaume-Uni en coopération avec la sous-commission sur les enfants de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, en vue de traiter les questions liées à ces deux thématiques. L'objectif principal de ce séminaire était d'étudier l'accessibilité et la qualité des services proposés dans un certain nombre de pays européens en ce qui concerne les domaines relatifs à la santé mentale des enfants et à la justice adaptée aux enfants, et de trouver des solutions en vue d'améliorer les politiques dans ces domaines, tout en gardant à l'esprit l'impact que celles-ci peuvent avoir sur les enfants. Un certain nombre de jeunes gens ayant une expérience en la matière ont participé à ce séminaire et ont été consultés. Le résultat de ce processus fait l'objet de la présente publication.



Les participants du séminaire organisé par le Parlement britannique à Portcullis House, Chambre des Communes, à Londres, lundi 6 et mardi 7 novembre 2017 – en coopération avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont les 28 membres de l'Union européenne. L'Assemblée parlementaire, composée d'élus issus des 47 parlements nationaux, est un lieu de débats et de propositions sur les questions sociales et politiques du continent. Elle est à l'origine de nombreuses conventions de l'Organisation, dont la Convention européenne des droits de l'homme.



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE